



Rapport annuel 2013

de la Commission fédérale de la communication
(ComCom)

Commission fédérale de la communication (ComCom)
Marktgasse 9
CH - 3003 Berne

Tél. : +41 (0)31 323 52 90
Fax : +41 (0)31 323 52 91
Site: www.comcom.admin.ch
www.comcom-ch.mobi

Sommaire

Editorial	2
I. Aperçu du marché des télécommunications	4
1. Développement des réseaux mobiles	4
2. Evolution des réseaux fixes	10
3. Perspectives	18
II. Commission et secrétariat	20
III. Activités de la commission.....	21
1. Procédures d'accès	21
1.1. Lignes louées	22
1.2. Interconnect Peering	22
1.3. Dégroupage et colocalisation	23
1.4. Interconnexion et autres procédures d'accès.....	23
1.5. Méthode de calcul des prix LRIC	24
2. Concessions	25
2.1. Service universel	25
2.2. Concessions GSM.....	26
2.3. Concessions UMTS.....	27
2.4. Concessions de téléphonie mobile technologiquement neutres.....	27
3. Libre choix du fournisseur	27
4. Portabilité des numéros	28
IV. Finances	30
Abréviations	31

Editorial

Comptant parmi les premières autorités de régulation sectorielle de Suisse, la ComCom a été instituée en 1998, avec pour objectif de permettre une concurrence sur le marché des télécommunications et d'allouer de manière équitable les ressources rares telles que les fréquences.

Entre-temps, d'autres autorités de régulation sont apparues. Avec la crise financière et la libéralisation du marché de l'électricité, la régulation est incontestablement devenue « à la mode ». Au grand dam de certains qui craignent, outre les risques d'excès, que les régulations n'entraînent des distorsions du marché et une bureaucratie inutile.

Ces craintes sont à prendre au sérieux. En effet, il s'agit de manier l'arsenal de la régulation avec pondération et intelligence, particulièrement si la concurrence doit être encouragée et non entravée. Les incitations à investir et à innover peuvent être freinées par un excès de régulation ou une régulation inappropriée.

Dans tous les secteurs, la régulation doit trouver le juste milieu entre une intervention en cas de dysfonctionnement du marché et la distorsion du marché.

Consciente du problème, la ComCom n'intervient que là où un accès équitable au marché n'est pas garanti à toutes les entreprises de télécommunication ou lorsqu'il s'agit d'adjudiquer des ressources vitales pour notre économie telles que les fréquences radio. Bien évidemment, le service universel et la capacité d'investissement de la branche des télécoms comptent aussi au nombre des principales exigences.

Il en résulte une pratique de la ComCom à caractère subsidiaire et proportionnel. A ce titre, nous devons encore nous prononcer - bientôt sur de nouvelles bases technologiques - sur les conditions d'accès au réseau en cuivre. Nous adjugeons également les fréquences, constatant avec satisfaction que désormais dans ce domaine, grâce à notre procédure d'adjudication qui n'a pas été sans susciter la controverse, tous les opérateurs de téléphonie mobile équipent maintenant de manière intensive leurs réseaux avec les technologies 4G/LTE. En tant qu'usagers, nous allons donc profiter à l'avenir du très haut débit également dans la téléphonie mobile.

D'importantes décisions ont été prises dans le domaine de la téléphonie mobile mais aussi dans celui de la fibre optique. La concurrence fonctionne sur le marché des télécoms en Suisse, il est vrai parfois correctement, d'autres fois moins bien. S'il est justifié de se plaindre de l'absence de dynamisme du marché, c'est souvent exagéré.

La question est plutôt de savoir s'il faudra encore à l'avenir réguler le marché des télécommunications et à quel niveau. Nous sommes confrontés à des technologies entièrement nouvelles, à de nouveaux monopoles globaux et à de nouveaux marchés difficiles à cerner. Nous sommes aussi confrontés à la question de la neutralité du réseau et de la gouvernance d'Internet. Mais surtout, nous devons faire face à une avalanche de données, le Big Data, qui s'insinue (et nous poursuit) dans le moindre recoin de notre existence. A-t-on besoin ici aussi d'une régulation, et si oui de quel genre ? Ou bien faut-il laisser faire, afin de ne pas mettre en danger la liberté de l'Internet (et parce que seule une réglementation globale permettrait d'y remédier) ?

Voici des questions auxquelles notre société mais aussi notre monde politique doivent impérativement s'atteler, car la loi sur les télécommunications ne permet pas d'y répondre.

La ComCom s'y consacrera aussi, sans se faire d'illusions quant à sa capacité à provoquer ou à changer la donne, mais dans l'espoir de fournir de véritables pistes de réflexion.

Marc Furrer, président

mars 2014

I. Aperçu du marché des télécommunications

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont par essence en constante évolution. Quiconque est confronté à l'interaction des domaines des télécommunications, de l'informatique, de l'Internet et des médias doit s'intéresser aux nouvelles tendances et évolutions du marché. C'est dans ce contexte que les opérateurs de télécommunication doivent prendre des décisions difficiles et que la ComCom exerce ses activités.

Le rapport annuel de la ComCom entend tout d'abord fournir un aperçu des différents aspects du marché de la téléphonie mobile et de la téléphonie fixe, sachant que ces derniers intéressent un large public. Après une brève analyse des évolutions futures, le rapport illustre également la composition et les tâches de la commission en 2013.

En 2013, les dépenses mondiales dans le secteur des TIC se sont chiffrées à 3663 milliards de dollars américains, dont plus de 40 % pour les services de télécommunication. Après une période de stagnation, les services de télécommunication devraient globalement connaître en 2014 une légère croissance des dépenses de plus de un pour cent (Gartner Inc., IT Spending Forecast, janvier 2014).

En Suisse, le chiffre d'affaires global des grandes entreprises de télécommunication s'est monté à 13 milliards de francs. En Suisse comme en Europe, les grands opérateurs de télécommunication ont affiché des chiffres d'affaires stables pour l'année 2013. Pour 2014, les prévisions de croissance sont dans l'ensemble légèrement revues à la hausse et le secteur des TIC était plutôt optimiste en début d'année (selon l'index SWICO ICT).

Avec une création de valeur représentant environ 5 % du PIB, le secteur des TIC est devenu entre-temps une des branches économiques les plus importantes de Suisse. Du fait de la diffusion des TIC dans tous les secteurs de la vie quotidienne et de l'économie, cette importance continue de croître. Avec sa force d'innovation, le secteur des TIC est également un moteur clé du développement d'autres secteurs économiques.

Les investissements de taille consentis chaque année dans l'infrastructure à large bande en Suisse contribuent aussi largement à l'avenir du pays : toute une série d'études montrent d'ailleurs qu'il existe une relation de cause à effet entre la mise à disposition de bandes passantes élevées dans un pays et les retombées positives sur la croissance économique et la création de places de travail.

Pour l'avenir d'un pays de services comme la Suisse, il est essentiel de disposer d'un climat favorable à l'innovation et de main-d'œuvre hautement qualifiée, tant suisse que d'origine étrangère.

1. Développement des réseaux mobiles

Depuis 2007, le nombre d'abonnements de téléphonie mobile a dépassé le nombre d'habitants en Suisse. Le taux de pénétration atteint 136 % à la fin 2013, correspondant à plus de 11 millions d'abonnements, pour une population totale supérieure à 8,1 millions d'habitants.

Sur un marché mobile de plus en plus mature, le nombre d'abonnés a continué d'augmenter en 2013, bénéficiant comme en 2012 déjà de l'augmentation rapide du nombre de smartphones.

Depuis le début de l'année 2013, Orange applique la règle des 12 mois, qui comptabilise les cartes à prépaiement actives sur le réseau durant les douze derniers mois.

Sur cette nouvelle base, **Orange** compte ainsi 2 146 000 clients et sa part de marché s'établit à 19,4 % fin 2013.

Grâce à l'acquisition à l'été 2013 des opérateurs virtuels Lebara Mobile et Ortel Mobile, **Sunrise** enregistre une très forte hausse de sa clientèle mobile en 2013. Avec 349 000 clients supplémentaires en 2013, pour un nombre total de 2 491 000 clients, l'opérateur voit sa part de marché passer de 21,4 % à 22,6 %.

Malgré 190 000 clients supplémentaires en 2013, avec un total de 6 407 000 clients, **Swisscom** voit ainsi sa part de marché baisser à 58,0 %.

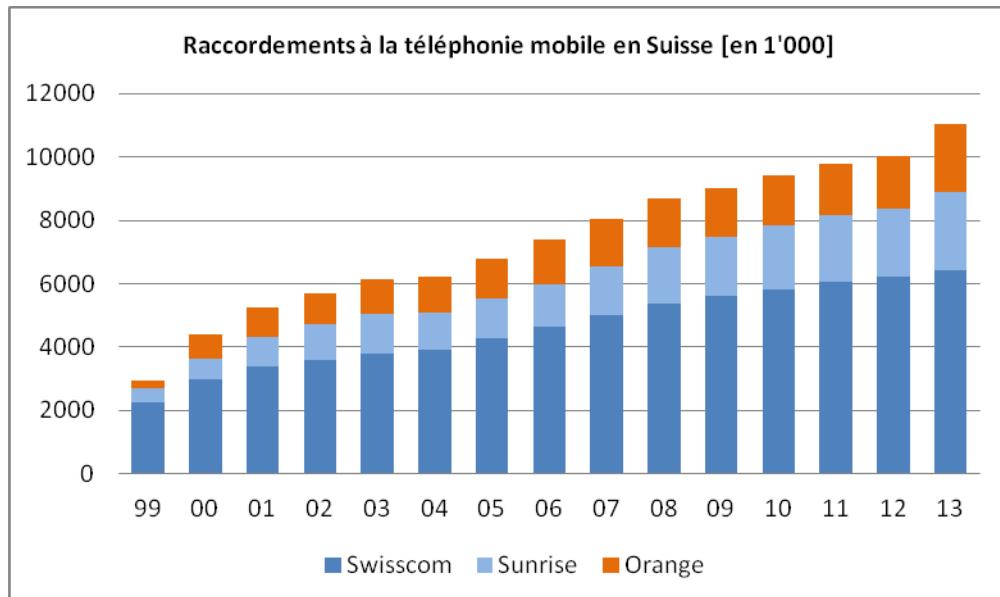


Fig. 1 : Raccordements à la téléphonie mobile en Suisse [en milliers]
Sources : Rapports annuels des opérateurs

La nouvelle distribution des parts de marché des opérateurs de réseaux de téléphonie mobile ne doit cependant pas nous bercer d'illusions. Sunrise doit sa forte progression principalement à la reprise des deux revendeurs Lebara Mobile et Ortel Mobile à l'été 2013, après avoir d'abord perdu jusqu'à 26 000 clients au cours du premier semestre 2013. Cette acquisition permet certes à Sunrise de se renforcer, et même de se positionner en tant que leader sur le marché des cartes à prépaiement, mais le dynamisme du marché est essentiellement porté par les smartphones et l'Internet mobile sur le segment des abonnements.

Si par ailleurs Orange semble confirmer sa reprise entamée dès 2011, avec 22 000 clients supplémentaires, l'opérateur ne gagne finalement que peu de nouveaux clients. De son côté Swisscom en gagne plus de huit fois plus sur la même période. Même en légère baisse, à 58 %, la part de marché de Swisscom demeure très élevée.

Croissance du trafic de données mobiles

Le paysage mondial de la téléphonie mobile se caractérise par une adoption extrêmement rapide des smartphones par les usagers. Selon le dernier rapport sur la mobilité publié par Ericsson en novembre 2013, les smartphones représentent actuellement de 25 à 30 % de la totalité des abonnements mobiles, mais plus de la moitié (55 %) des téléphones mobiles vendus au cours du troisième trimestre 2013.

En 2013, selon une étude du cabinet International Data Corporation (IDC) publiée fin janvier 2014, il s'est vendu 1 milliard de smartphones à travers le monde, soit une hausse de près de 40 % par rapport à l'année 2012.

En Suisse également, la proportion de smartphones dans les ventes ne cesse d'augmenter. Selon les opérateurs, ils représentent entre 65 % et 90 % des appareils vendus en 2013. Cela correspond également à plus des deux tiers des téléphones mobiles utilisés en Suisse.

Mais la diffusion massive de ces téléphones intelligents entraîne également une croissance énorme du trafic de données sur les réseaux mobiles. L'augmentation de la taille des écrans et les résolutions d'écran supérieures des smartphones, phablettes et tablettes participent par ailleurs également à la croissance du trafic de données. Enfin, la généralisation de l'utilisation de services dans les nuages (cloud computing), tant par les particuliers que par les entreprises, et la synchronisation quasi automatique des données entre les différents appareils génèrent également d'énormes quantités de données.

La croissance du trafic mobile de données a de nouveau été plus rapide en 2013 que les années précédentes. Alors qu'auparavant le trafic doublait tous les 16 mois sur le réseau mobile de Swisscom par exemple, l'opérateur historique a ainsi constaté une hausse de 116 % des données échangées entre décembre 2012 et décembre 2013.

Au niveau mondial, toujours selon Ericsson, le trafic généré par les smartphones va ainsi être multiplié par 10 entre 2013 et 2019, porté notamment par une forte croissance du trafic vidéo (+55 % par an), qui représentera en 2019 plus de 50 % de la totalité du trafic de données mobiles.

Les fournisseurs de services de télécommunication investissent des sommes considérables dans leurs infrastructures de réseaux afin de faire face notamment à la croissance importante du trafic de données sur le réseau mobile.

Swisscom prévoit d'investir 1,5 milliard de francs dans l'extension de son réseau de téléphonie mobile d'ici 2017. Sunrise a investi 281 millions de francs au cours de l'année 2013, dont 187 millions dans l'amélioration de son infrastructure de réseau mobile. Dans le cadre du programme d'investissements sur cinq ans débuté en 2010, Orange investit plus de 700 millions de francs dans la modernisation et l'expansion future de son réseau de communication mobile. En 2013, Orange a investi 171 millions dans l'amélioration de son réseau LTE.

Le test indépendant publié début décembre 2013 par le magazine allemand Connect n'établit pas seulement un classement entre les opérateurs, entérinant ainsi la première place de Swisscom ou la progression de Sunrise, il confirme surtout la bonne - voire la très bonne - qualité de l'ensemble des réseaux mobiles en Suisse.

En Suisse, la couverture en services de communication mobile est presque totale. Les réseaux GSM desservent près de 100 % de la population et couvrent autour de 90 % du territoire. Il est ainsi possible de téléphoner de presque partout, même dans les zones les plus reculées.

Quant aux services UMTS/HSPA qui permettent l'accès mobile à l'Internet, ils couvrent jusqu'à 98 % de la population suisse selon l'opérateur.

Pour faire face également à l'accroissement du nombre de communications mobiles pendant les trajets en train, les CFF optimisent en collaboration avec les opérateurs de communication mobile la réception des services mobiles dans les trains. Sur les grandes lignes, plus de 70 % des trains sont déjà équipés d'amplificateurs de signal, et les CFF prévoient d'étendre la couverture réseau à toutes les voitures du trafic grandes lignes d'ici la fin de l'année 2014. La collaboration entre les CFF et les opérateurs de téléphonie mobile concerne également l'amélioration de la couverture réseau dans les trains régionaux, jugée encore insuffisante, pour un montant estimé à 66 millions de francs. L'ensemble du parc de véhicules du trafic régional pourrait ainsi être équipé d'ici à 2020. Enfin, les opérateurs de communication mobile entendent également améliorer la desserte le long des voies ferrées.

Arrivée du LTE

L'année 2013 a également été marquée par une évolution majeure des réseaux de téléphonie mobile. L'introduction de la nouvelle technologie LTE (Long Term Evolution) permet aussi d'accéder au très haut débit sur les réseaux mobiles. Alors que Swisscom avait procédé au lancement de son réseau LTE dès la fin novembre 2012 dans 26 localités, Sunrise et Orange de leur côté ont officiellement lancé leur réseau de nouvelle génération en juin 2013.

Précisons tout de même ici que selon les caractéristiques définies par l'organisme de normalisation 3GPP (*3rd Generation Partnership Project*), les réseaux LTE actuels s'apparentent plutôt à de la « super 3G » ou 3,9 G et que son évolution vers les réseaux mobiles de 4^e génération n'interviendra qu'avec l'introduction de la norme LTE-A (LTE-Advanced) qui permettrait d'atteindre des débits supérieurs à 1 Gbit/s. Celle-ci ne devrait toutefois pas intervenir en Suisse avant 2015, en raison notamment de la nécessaire disponibilité des équipements de réseau et des téléphones mobiles capables d'exploiter ces débits.

Il n'empêche que le déploiement actuel des nouveaux réseaux LTE permet d'ores et déjà aux utilisateurs d'accéder à l'Internet mobile à des vitesses théoriques allant jusqu'à 150 Mbit/s.

La modernisation des réseaux mobiles en Suisse va bon train et la couverture de la population suisse par ces nouveaux réseaux progresse rapidement. Le réseau LTE de Swisscom couvre déjà 85 % de la population à la fin de l'année 2013 ; le réseau d'Orange est accessible à 71 % de la population, tandis que celui de Sunrise couvrait plus de 50 % de la population à fin 2013 et devrait selon l'opérateur couvrir 85 % de la population d'ici fin 2014. A titre de comparaison, si aux Etats-Unis les réseaux LTE couvrent déjà 90 % de la population, la couverture n'atteint que 47 % de la population en Europe et 10 % en Asie (selon GSMA). Par ailleurs, 19 % des connexions mobiles aux Etats-Unis ont lieu sur le réseau LTE contre seulement 2 % en Europe à fin 2013.

Outre la couverture du territoire, il est impératif pour le succès d'une nouvelle technologie que les utilisateurs disposent des appareils compatibles. Le nombre de téléphones mobiles compatibles LTE ne cesse également de croître et de plus en plus de clients surfent en Suisse avec leur appareil mobile sur les nouveaux réseaux.

Swisscom annonce ainsi une pénétration de téléphones mobiles LTE sur son réseau de l'ordre de 15 %, ce qui correspond à près d'un million de clients. A fin 2013, soit six mois après son lancement, déjà 30 % du trafic global de données sur le réseau Orange a été transmis via son réseau LTE.

La demande en services mobiles à large bande continue de ce fait également de croître. Selon les chiffres publiés par l'OCDE pour le milieu de l'année 2013, le nombre d'abonnements à large bande sur les réseaux mobiles a progressé de 6 % entre juin 2012 et juin 2013 en Suisse et a atteint 4,5 millions d'unités à la mi-2013. Le taux de pénétration du haut débit mobile en Suisse était de 56,7 % à cette date (contre 54,0 % en juin 2012), en dessous de la moyenne des pays de l'UE (58,2 %) et des pays de l'OCDE (68,4 %).

On notera enfin que les opérateurs répercutent de manières différentes l'accès à ces services à haut débit dans les abonnements.

Orange offre toujours la vitesse de transmission maximale disponible à tous ses clients, sans coûts supplémentaires, dans les limites de volume de données allant de 1 Go à 10 Go selon l'abonnement. Orange a par ailleurs été le premier opérateur à proposer les services LTE à ses clients prépayés.

Sunrise offre également sans surcoût à l'ensemble de ses clients la possibilité d'accéder à ses services mobiles au meilleur débit disponible, mais aussi dans les limites de volume et de

vitesse comprises dans leur abonnement. Sunrise a également lancé cette année de nouveaux modèles tarifaires de type flatrate pour ses clients prépayés. Ceux-ci peuvent profiter de la vitesse maximale de téléchargement pour un volume de données allant de 500 Mo à 1 Go selon l'option choisie.

Chez Swisscom, le modèle tarifaire est différent puisqu'il n'y a en règle générale pas de limite de volume, la vitesse de téléchargement variant en fonction du prix de l'abonnement. Seuls les clients ayant souscrit un abonnement Infinity XL à 169 francs par mois peuvent bénéficier de la vitesse maximale théorique de 150 Mbit/s et des avantages du LTE. En entrée de gamme par contre, les clients titulaires d'un abonnement Entry disponible à partir de 33 francs par mois bénéficient aussi de telles vitesses de téléchargement, mais avec des volumes de données limités respectivement à 100 Mo et 500 Mo par mois.

Prix de la téléphonie mobile

Les consommateurs suisses ont de nouveau profité en 2013 d'importantes baisses des prix des services de communication mobile. Si l'ampleur de cette baisse des prix est moindre qu'en 2012 et qu'elle varie par ailleurs selon les produits concernés, tous les types d'usagers ont globalement bénéficié de ces baisses en 2013. En moyenne, les prix des produits les meilleur marché ont baissé de 9,4 % pour un petit usager, de 14,6 % pour un usager moyen et de 8,9 % pour un gros usager (cf. fig. 2).

Cette évolution des prix doit cependant être nuancée selon les segments de marché.

Dans un rapport publié par l'OFCOM fin novembre 2013 sur les prix de détail des services de communication mobile, on constate en effet que les prix ont légèrement baissé pour les usagers avec abonnement, tandis que la baisse des prix a été nettement plus marquée pour les usagers avec carte prépayée.

Ainsi depuis 2011, les abonnements sont devenus toujours plus avantageux pour les moyens et gros usagers, tandis que la carte prépayée demeure l'offre la plus adaptée aux petits usagers.

Selon le rapport de l'OFCOM, cette tendance ne s'applique cependant pas aux revendeurs de services de télécommunication qui restent plus avantageux sur le segment des cartes prépayées.

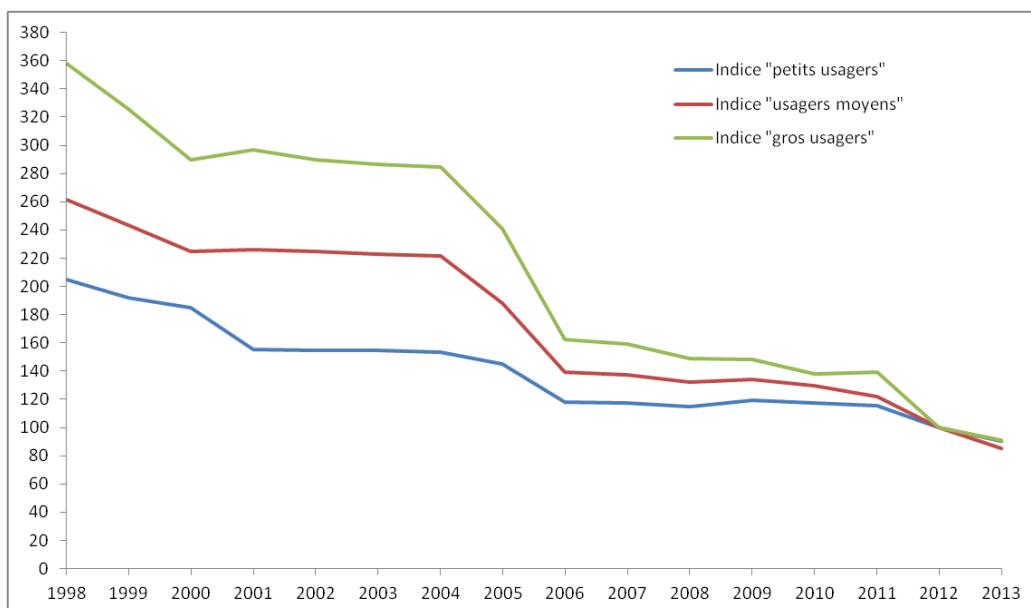


Fig. 2 : Evolution des prix finaux de la téléphonie mobile en Suisse 1998-2013
(indices des coûts par profil d'usagers, 100 = année 2012)

Comparés aux autres pays de l'OCDE, les prix de la téléphonie mobile en Suisse demeurent cependant encore parmi les plus chers.

Les paniers de prix Teligen publiés par Strategy Analytics et basés sur les méthodes de l'OCDE prenant en compte les produits les moins chers commercialisés par les plus grands opérateurs de chaque pays le confirment. Pour un panier ne comprenant que la voix sur mobile (100 appels), à la mi-2013, un usager moyen en Suisse paie le double du prix moyen des pays de l'OCDE (36 euros contre 18 euros). A la même date, si la facture d'un gros usager (panier comprenant 900 appels), se rapproche de la moyenne des pays de l'OCDE (45 euros contre 40 euros), la Suisse figure tout de même en 28^e position de ce classement comprenant 34 pays.

Pour un panier moyen comprenant voix et données, un usager moyen en Suisse (100 appels et 500 Mo de données) paie 20 euros de plus que la moyenne des pays de l'OCDE (45 euros contre 25 euros) et la Suisse figure à l'antépénultième place du classement (cf. fig. 3). Un gros usager (900 appels et 2 Go de données) par contre paie à peine moins en Suisse que la moyenne des pays de l'OCDE (49 euros contre 51 euros), mais là encore, la Suisse ne figure qu'en 21^e position du classement sur 34 pays.

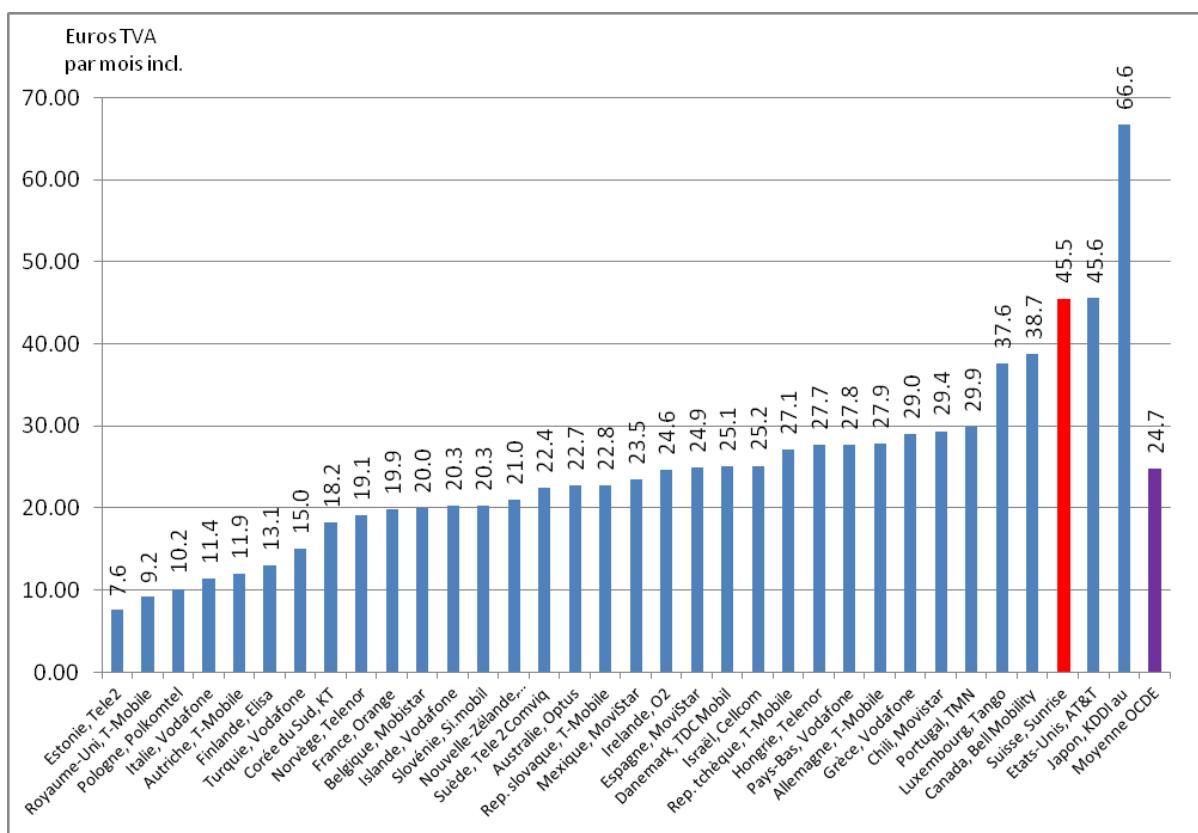


Fig. 3 : Panier mobile OCDE voix + données, 100 appels + 500 Mo (euros incl. TVA), produit le moins cher par pays, août 2013

Source : Results from Teligen Price Benchmarking System. Copyright Strategy Analytics, UK

Nouvel indicatif 075

Alors que le nombre d'abonnés à la communication mobile ne cesse d'augmenter, avec plus de 11 millions d'abonnés mobiles, il était nécessaire d'étendre la capacité des numéros disponibles. L'OFCOM a ainsi décidé d'ouvrir l'indicatif 075 pour ce type de services. Ces nouveaux numéros sont attribués depuis fin octobre 2013 et peuvent être demandés par tous

les fournisseurs de communication mobile. Dans un premier temps Swisscom en utilise pour les abonnements de données de ses clients commerciaux. Ses clients privés devraient recevoir les nouveaux numéros d'appel avec l'indicatif 075 à partir de 2015.

2. Evolution des réseaux fixes

Le développement continu de la téléphonie mobile a entraîné un recul constant du nombre de raccordements à la téléphonie fixe depuis 10 ans (-25 % entre 2003 et 2012). Néanmoins, le réseau mobile n'a pas vocation à remplacer le réseau fixe.

En effet, si le nombre total de communications établies sur le réseau fixe a diminué en 2012 (-3,7 %), la durée totale des communications établies à partir du réseau fixe a quant à elle augmenté de 2,6 %.

Par contre, dans quelques années, la téléphonie numérique par IP remplacera complètement la téléphonie traditionnelle. On constate ainsi une croissance importante de la téléphonie vocale par VoIP sur le réseau fixe. Selon la Statistique officielle des télécommunications 2012 publiée par l'OFCOM en décembre 2013, le nombre de clients accédant aux services de téléphonie sur réseaux fixes par le biais d'un accès VoIP fourni par le fournisseur de services de télécommunication (DSL, câble, etc.) a augmenté de 8,2 % en 2012, pour s'établir à 730 459 fin 2012, tandis que la durée des communications établies par le biais d'un accès VoIP augmentait de 15 % entre 2011 et 2012. Dans le même temps, le nombre de communications établies de manière directe et indirecte (en utilisant des codes de sélection manuelle ou automatique) a diminué respectivement de 8,9 % et de 8,3 % en 2012.

Alors que le trafic de données double tous les 16 mois environ sur le réseau fixe en Suisse, il est impératif que les investissements dans différentes infrastructures à très haut débit se poursuivent.

La croissance du marché de la TV numérique par lignes DSL ou encore la modernisation des réseaux et le déploiement de la fibre optique plaident également pour une complémentarité entre les réseaux fixes et mobiles.

Ainsi, outre les trois réseaux de communication mobile, la Suisse dispose de plusieurs réseaux « backbone » et de réseaux d'accès de qualité. Le réseau d'accès de Swisscom (2 879 000 raccordements fin 2013) couvre l'ensemble du territoire. Plusieurs réseaux câblés de télévision sont également bien implantés et proposent des raccordements d'abonnés, même si à l'exception de Cablecom, la plupart de ces réseaux offrent des services de téléphonie et de haut débit de manière très localisée.

Alors que les prix de la téléphonie fixe en Suisse avaient connu une stagnation en 2012, ils ont très légèrement augmenté en 2013, quel que soit le profil d'usager. D'après une étude de l'OFCOM sur les prix de détail des services de téléphonie fixe publiée en novembre 2013, l'indice des offres meilleur marché a augmenté de 0,7 % pour les petits usagers, de 1,2 % pour les usagers moyens et de 1,8 % pour les gros usagers en 2013.

En comparaison internationale, les prix de la téléphonie fixe en Suisse se situent dans la moyenne des pays de l'OCDE.

La répartition des parts de marché sur le réseau fixe n'a que peu évolué ces dernières années. Même en perdant quelque 134 000 clients au cours de l'année 2013, la part de marché de Swisscom, proche de 70 %, demeure élevée ; Sunrise, son principal concurrent, perd aussi des clients et dessert moins de 12 % des abonnés.

De leur côté, les câblo-opérateurs continuent de progresser dans la téléphonie fixe. Après avoir déjà gagné près de 90 000 clients en 2012, ils gagnent encore près de 69 000 clients

supplémentaires au cours de l'année 2013 (+12 % par rapport à fin 2012). Fin 2013, Cablecom, le principal fournisseur de services téléphoniques par le câble, compte 458 500 abonnés téléphoniques (contre 421 000 fin 2012) et sa part de marché atteint désormais 12 %, au même niveau que Sunrise. Les nombreux autres fournisseurs détiennent des parts de marché marginales.

A noter enfin que la facturation du raccordement, donnant la possibilité aux opérateurs alternatifs de facturer le raccordement d'abonné à leurs clients à la place de Swisscom, continue de fortement baisser, passant de 89 206 raccordements fin 2012 à 73 058 fin 2013, soit une baisse de l'ordre de 18 %. Cette diminution – tout comme la baisse du nombre de présélections automatiques du fournisseur (-51 000 au cours de l'année 2013; voir p. 28) – s'explique par l'augmentation des migrations de clients vers les câblo-opérateurs et la progression des offres groupées incluant la téléphonie par VoIP.

La large bande sur le réseau fixe

La Suisse se situe depuis plusieurs années déjà à la pointe dans le domaine des accès à haut débit. La concurrence par les infrastructures et celle sur les services offrent un plus grand choix aux consommateurs. Le développement de la large bande revêt également une importance considérable pour l'économie et la société de l'information en Suisse.

Avec 43,8 % de la population disposant d'un accès Internet à large bande à la mi-2013, la Suisse a confirmé sa position en tête du classement des pays de l'OCDE, toujours devant les Pays-Bas (40,0 %) et le Danemark (39,7 %). La moyenne des pays de l'OCDE se situe quant à elle à 26,7 % (cf. fig. 4) et celle de l'UE à 29,4 %.

La Suisse dispose non seulement d'une bonne pénétration des accès à large bande, mais les utilisateurs profitent par ailleurs de débits toujours plus élevés. En comparaison internationale, la Suisse figure parmi les pays les mieux connectés. Selon une étude publiée fin janvier 2014 par Akamai Technologie (The State of Internet, 3rd Quarter 2013), 90 % des internautes suisses disposent d'une connexion Internet supérieure à 4 Mbit/s (contre 81 % fin 2012), la moyenne se situant à 53 % au niveau mondial. La Suisse se situe ainsi au 5^e rang de ce classement mondial avec des débits moyens de l'ordre de 11,6 Mbit/s, tandis que la vitesse moyenne de connexion au niveau mondial atteint seulement 3,6 Mbit/s. A noter encore que 39 % des connexions à large bande en Suisse sont au moins équivalentes à 10 Mbit/s (contre 22 % en 2012).

Selon une autre étude sur les prix de détail des services à large bande publiée par l'OFCOM en novembre 2013, l'augmentation des débits s'accompagne d'une très légère augmentation des prix. Les coûts supportés par un usager moyen pour des services à large bande ont ainsi augmenté de 1 % entre 2012 et 2013. Mais comme les débits d'un usager moyen ont augmenté en moyenne de 1,4 Mbit/s pour s'élever en moyenne à 10,6 Mbit/s, l'indice du prix du Mbit/s décroît très légèrement de 0,4 % par rapport à l'année précédente.

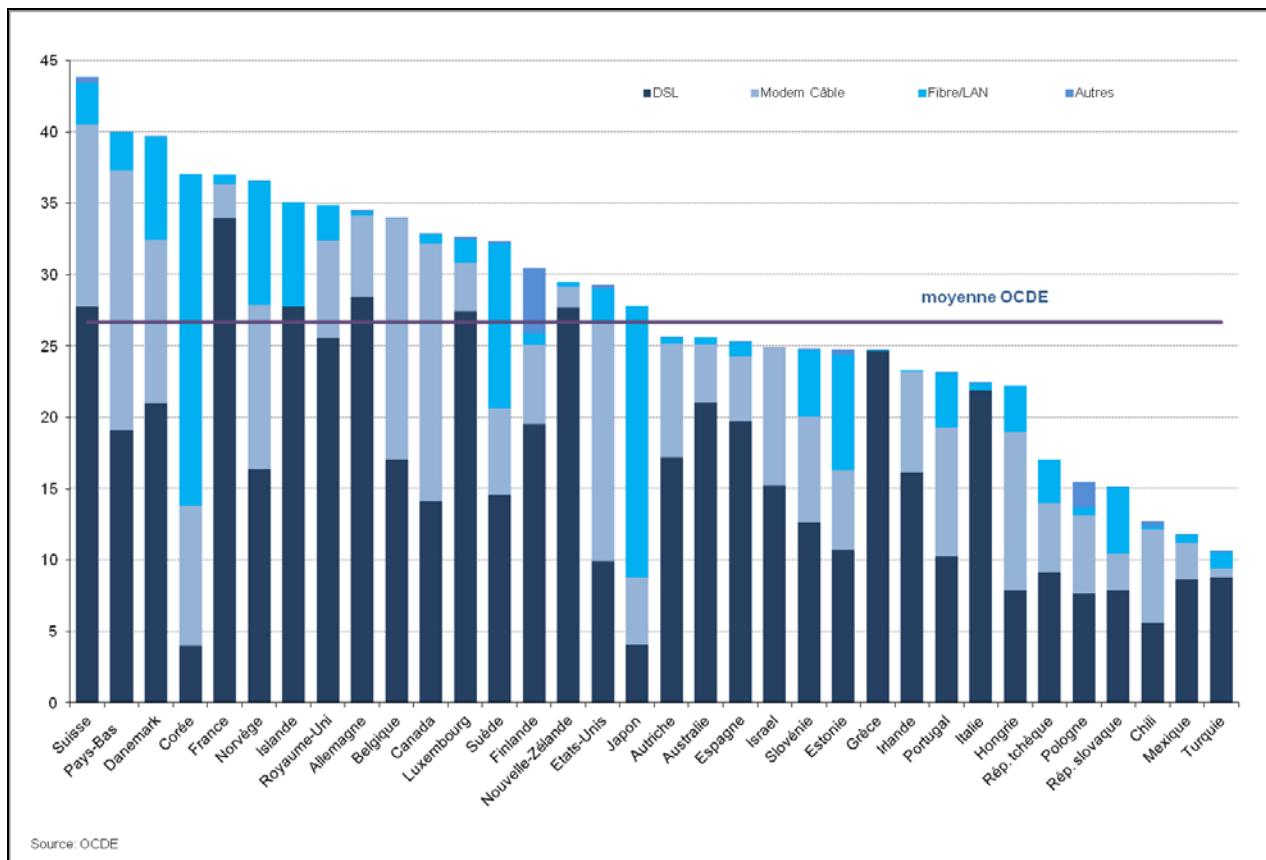


Fig. 4 : OCDE Pénétration de la large bande, juin 2013 (en % de la population)

Source : OCDE

Le marché des accès à large bande affiche un rythme de croissance relativement stable ces dernières années. Le nombre de raccordements à large bande a enregistré une croissance de l'ordre de 5,5 % en 2013 (contre 5,1 % au cours de l'année 2012 et 5,4 % en 2011).

L'ensemble des fournisseurs de services Internet (CATV et DSL) a gagné 173 300 nouveaux clients au cours de l'année 2013 (contre 152 500 en 2012) pour un total de 3 336 800 raccordements à haut débit en Suisse.

Comme l'année dernière déjà, les câblo-opérateurs ont gagné plus de nouveaux clients que les fournisseurs de services DSL. Ils ont ainsi recruté 104 300 nouveaux clients Internet en 2013 tandis que les fournisseurs de services DSL en recrutaient 69 000 (cf. fig. 5).

Le redressement entamé en 2011 semble ainsi se confirmer sur la durée pour les câblo-opérateurs. Ces dernières années, les câblo-opérateurs avaient massivement investi dans l'amélioration de leur infrastructure réseau en poursuivant le déploiement de la fibre optique dans le réseau de raccordement et la construction de réseaux hybrides fibre coaxial (HFC). L'introduction de la norme DOCSIS 3.0 a par ailleurs permis aux câblo-opérateurs d'offrir des débits de transfert allant jusqu'à 100-150 Mbit/s. La prochaine norme DOCSIS 3.1 actuellement en cours de standardisation permettra à l'avenir d'atteindre des débits très nettement supérieurs, de l'ordre de plusieurs gigabits par seconde. En attendant, les câblo-opérateurs continuent d'investir dans l'amélioration de leur infrastructure réseau, en rapprochant la fibre optique toujours plus près des bâtiments (FTTC/S). Le groupement de câblo-opérateurs Quickline par exemple a augmenté la vitesse de téléchargement à 200 Mbit/s à l'automne 2013.

Depuis début décembre 2013, les clients de Cablecom de 26 communes de la région bernoise peuvent profiter de débits jusqu'à 500 Mbit/s.

Malgré une croissance ralentie, la technologie d'accès DSL par la ligne téléphonique devance toujours très largement celle du câble pour l'accès à Internet : 68,4 % des internautes ont ainsi opté pour le DSL des fournisseurs de télécommunication (2 282 000 raccordements) et 31,6 % pour le câble (1 054 800 raccordements) fin 2013.

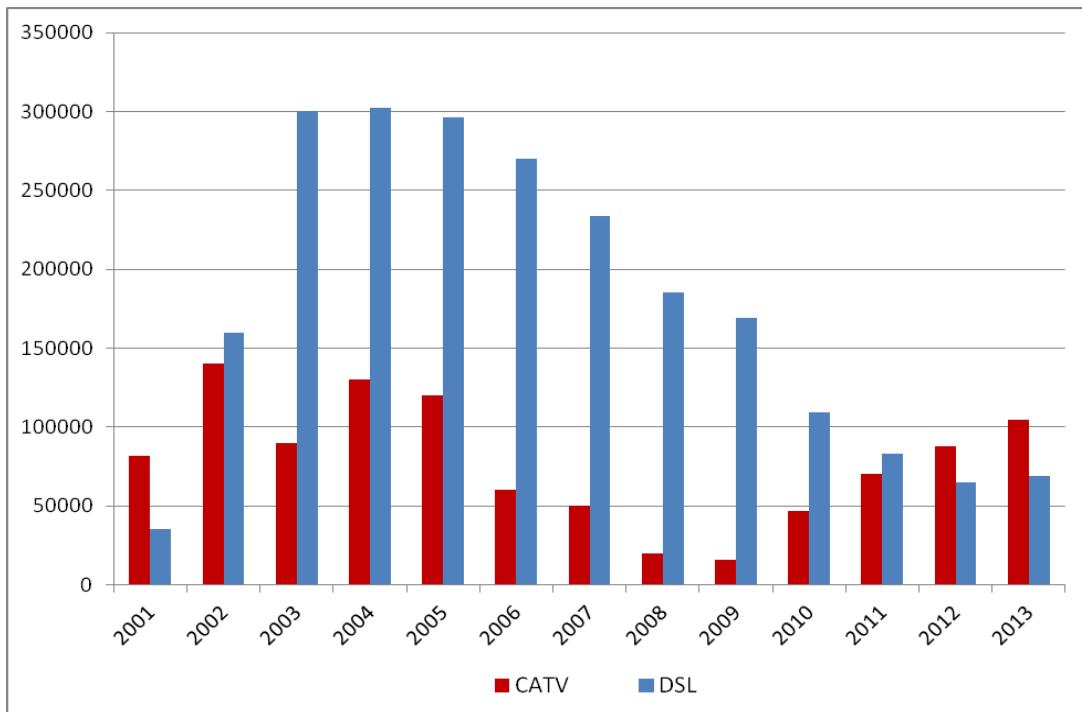


Fig. 5 : Nouveaux clients par année selon la technologie, 2001–2013

Sources : Swisscom, Swisscable

En considérant l'ensemble des fournisseurs de services Internet à haut débit (CATV et DSL), la répartition des parts de marché s'établit toujours en faveur de Swisscom (cf. fig. 6). Bien qu'en léger recul, avec une part de marché de 54,3 % fin 2013 (contre 54,6 % fin 2012), Swisscom devance largement ses principaux concurrents. La part de l'ensemble des fournisseurs DSL alternatifs est en baisse et s'établit à 14,1 % (contre 15,4 % fin 2012), dont 10,4 % pour Sunrise. Du côté des câblo-opérateurs, la part de marché de Cablecom est de 19,9 % et celle des autres fournisseurs CATV s'établit à 11,7 %.

En comparaison, la moyenne des parts de marché des opérateurs historiques dans l'Union européenne a continuellement baissé et s'établissait à 42 % en juillet 2013.

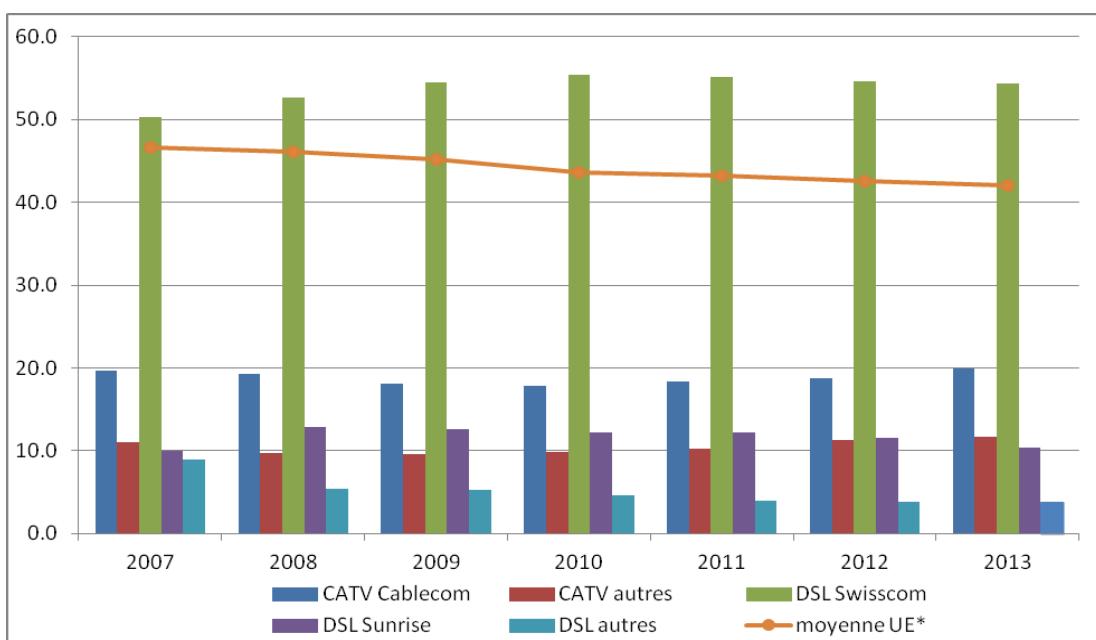


Fig. 6 : Parts de marché des raccordements à large bande en Suisse et dans l'UE, 2007-2013

Sources : opérateurs, Commission européenne.

* parts de marché de l'opérateur historique

Sur le seul marché DSL, lignes dégroupées comprises, on observe une hausse globale de 69 000 clients (contre 65 000 entre 2011 et 2012), soit une augmentation de 3,1 % entre 2012 et 2013 (cf. fig. 7).

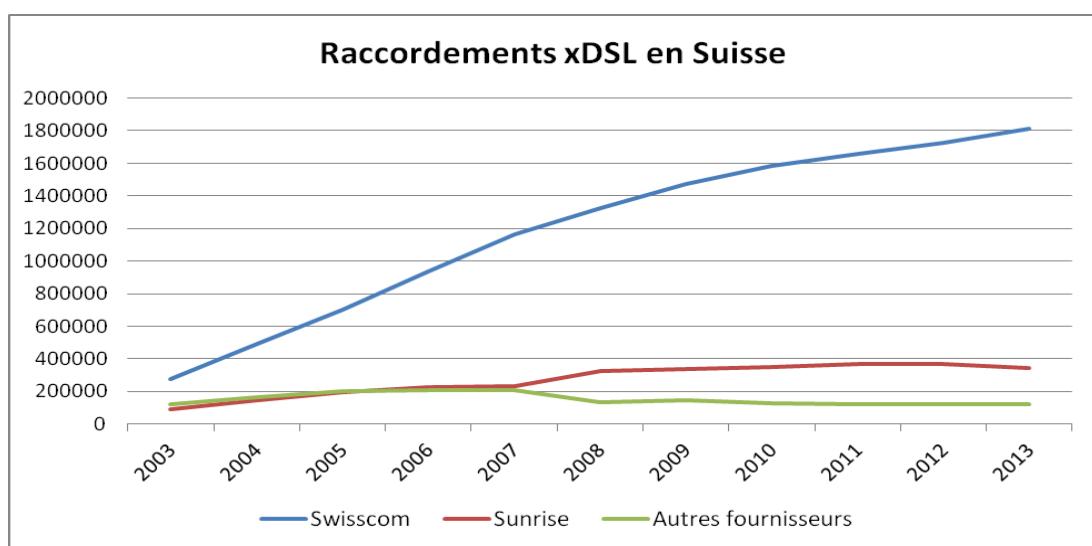


Fig. 7 : Raccordements DSL en Suisse (dégroupage inclus), 2003-2013

Sources : Swisscom, Sunrise

Swisscom enregistre toujours la plus forte hausse du nombre de clients avec une progression de l'ordre de 84 000 nouveaux clients au cours de l'année 2013. Avec 1 811 000 raccordements à large bande de type DSL, sa part de marché augmente encore et passe de 78 % fin 2012 à 79,4 % fin 2013.

Sunrise de son côté perd 21 000 clients sur la même période. Avec 346 200 clients haut débit, dont 210 600 clients dégroupés, la part de marché de Sunrise perd près d'un point et demi pour s'établir à 15,2 % à fin 2013 (contre 16,6 % en 2012). La croissance du nombre d'abonnés à son offre Sunrise TV (+ 36 000 en 2013), lancée au début de l'année 2012, n'arrive pas à compenser la perte de clients dégroupés.

Après avoir perdu beaucoup de clients ces trois dernières années (-1900 en 2012, -10 000 en 2011 et -13 000 en 2010), les autres opérateurs revendeurs de services DSL gagnent de nouveau quelque 6000 clients en 2013. Leur part de marché progresse très légèrement pour atteindre 5,5 % fin 2013, contre 5,4 % fin 2012.

Enfin, le dégroupage, qui avait pour la première fois reculé en 2012, enregistre en 2013 une très forte baisse. Après avoir connu une croissance exceptionnelle au cours des premières années qui ont suivi son introduction et permis de stimuler la concurrence sur le marché des accès DSL, il a perdu plus de 43 000 unités en 2013. Le nombre de lignes dégroupées, qui atteignait 299 844 unités fin 2012, n'en compte plus que 256 444 fin 2013 (cf. fig. 8).

D'une part, le développement de la télévision numérique sur le réseau fixe explique en partie ce recul. La technologie ADSL s'avère en effet insuffisante pour proposer via le réseau téléphonique une offre TV de haute qualité, notamment de qualité HD. Il n'est pas possible en Suisse de recourir à la technologie VDSL sur une ligne dégroupée, seule la technologie ADSL est disponible. Afin de pouvoir proposer la télévision à leurs clients, les fournisseurs alternatifs sont ainsi contraints de solliciter l'offre de revente de Swisscom pour le VDSL.

D'autre part, l'intérêt croissant des clients pour les offres groupées, combinant téléphonie, Internet et TV numérique, pèse sur la technique du dégroupage qui n'est plus adaptée, d'autant plus que Sunrise a procédé à 90 % de tous les dégroupages effectués en Suisse ces dernières années.

Enfin, les offres des exploitants de réseaux câblés et l'utilisation progressive des raccordements de fibre optique accentuent encore la concurrence au niveau des infrastructures.

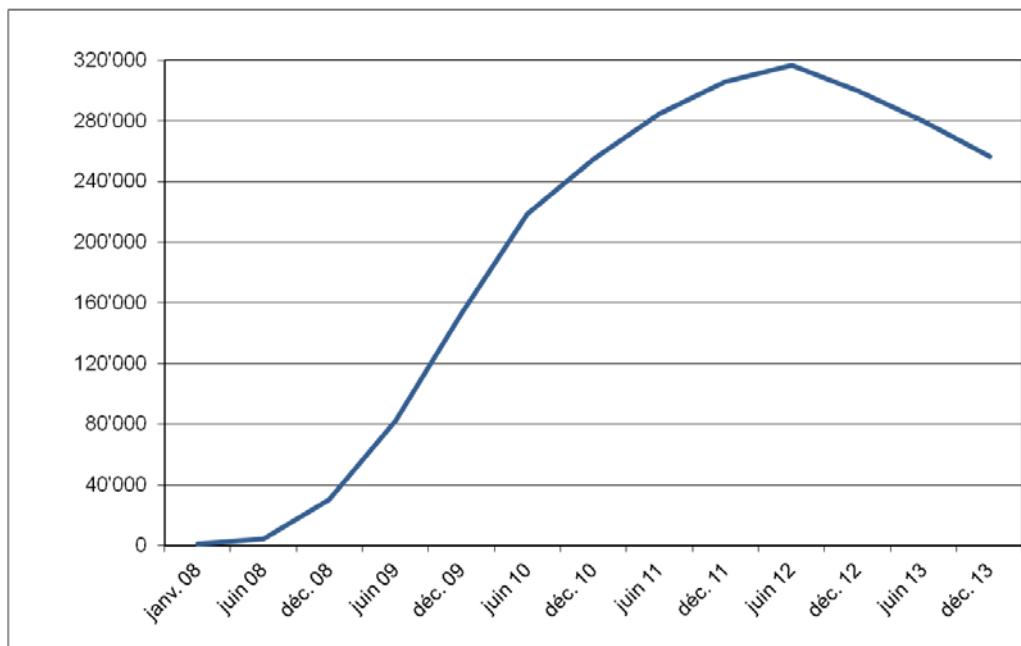


Fig. 8 : Evolution du nombre de lignes dégroupées en Suisse, 2008-2013

Source : Swisscom

Fin 2013, les lignes totalement dégroupées (Full Access) représentent ainsi seulement 11,2 % de l'ensemble des lignes DSL et à peine 7,7 % de l'ensemble des lignes à large bande incluant les raccordements CATV.

Par ailleurs, selon les chiffres publiés par Swisscom, l'offre bitstream n'est plus utilisée par aucun fournisseur à la fin 2013. Ce service n'est plus proposé par Swisscom depuis janvier 2014. Introduite par le législateur en 2007 au moment de la révision de la LTC pour faciliter l'investissement de manière temporaire dans le haut débit avant un passage des fournisseurs au dégroupage total, cette offre n'a jamais eu l'effet escompté.

Réseaux de fibre optique (FTTH)

Le déploiement de la fibre optique jusque dans les foyers (FTTH) continue de progresser rapidement en Suisse. Selon Swisscom, 750 000 ménages et entreprises étaient raccordés à la fibre optique (homes passed) à la fin de l'année 2013, ce qui représente une hausse de 200 000 ménages par rapport à l'année précédente. A ce jour, plus de 21 % des ménages suisses sont ainsi raccordés à la fibre optique au moins jusqu'à la cave. Avec un nombre désormais impressionnant de raccordements à fibre optique installés, leur commercialisation a connu un nouvel élan en 2013.

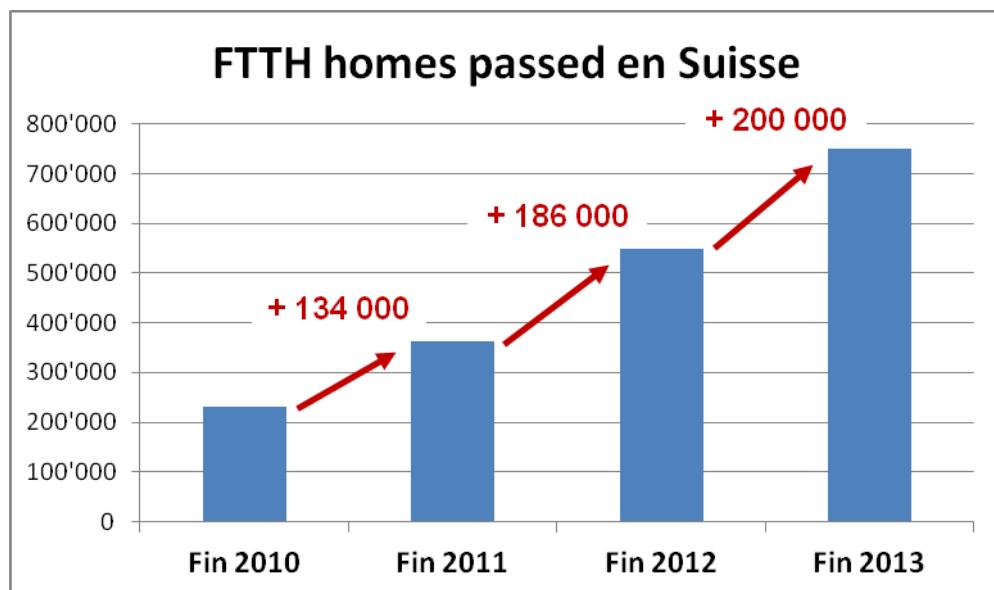


Fig. 9 : Raccordements FTTH en Suisse (homes passed)

Source : Swisscom

Les discussions menées entre 2008 et 2012 dans le cadre de la table ronde FTTH continuent de porter leurs fruits : certes, l'extension du réseau n'a pas toujours lieu sous forme de coopérations, si bien que Swisscom investit seule dans près de 30 localités. Là où plusieurs entreprises souhaitent investir dans l'extension de la fibre optique, la réalisation a lieu le plus souvent de manière coordonnée, évitant ainsi que plusieurs réseaux de fibres optiques soient aménagés en parallèle. Par ailleurs, le modèle multifibres et les normes techniques, sur lesquelles s'est mis d'accord un groupe de travail placé sous la direction de l'OFCOM, se sont également imposés. Plusieurs fibres optiques par ménage sont posées jusqu'aux bâtiments, voire même à l'intérieur de ces derniers : chaque investisseur dispose ainsi de sa propre fibre optique ou alors il existe une réserve pour l'avenir.

Pour la ComCom, il était particulièrement important que les participants à la table ronde conviennent que tous les fournisseurs devaient avoir accès aux mêmes conditions aux différents niveaux du réseau de fibre optique. La concurrence est ainsi garantie et les consommateurs continuent de pouvoir choisir librement leur fournisseur de télécommunication.

A l'heure actuelle, des coopérations ont pu être conclues entre Swisscom et certaines communes ou leurs services industriels dans plus de 20 villes et régions. Des coopérations supplémentaires ont aussi vu le jour en 2013. Il existe par exemple des coopérations dans les villes de Bâle, Bellinzone, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, St-Gall, Winterthour et Zurich. Dans certains cas, une collaboration s'est instaurée entre les fournisseurs CATV et Swisscom. A Fribourg, une coopération avec le Groupe E permet le raccordement de tout le canton.

Bien que l'extension du réseau s'effectue en priorité dans les grandes agglomérations, il existe également dans les zones rurales de nombreux projets ayant pour but d'améliorer l'attractivité économique des régions en construisant un réseau de fibre optique (p. ex. dans le Haut-Valais, la vallée d'Urseren et la région de la Broye).

Résultats du groupe de travail NGA

Afin d'encourager le déploiement des réseaux à très haut débit et de mettre à disposition des décideurs de tout le pays des informations leur permettant de mieux évaluer leurs possibilités d'intervention, l'OFCOM a créé en 2011 un groupe de travail NGA (Next Generation Access). Les travaux du groupe ont abouti à la publication d'un guide qui explique, à l'aide d'exemples, les différentes possibilités de raccordement à large bande et entend soutenir les autorités communales dans leur prise de décision. En collaboration étroite avec les exploitants de réseaux, l'OFCOM a également édité en 2013 un atlas interactif de la large bande, accessible sur internet à l'adresse www.hochbreitband.ch et qui indique, pour les réseaux fixes, où et quels largeurs de bande, technologies et fournisseurs sont disponibles en Suisse.

Le déploiement du très haut débit se poursuit

Swisscom et les entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE) qui investissent dans la fibre optique mais également les câblo-opérateurs se sont fixé des objectifs élevés :

Swisscom entend, en coopération avec les EAE ou seule, raccorder environ 30 % des ménages suisses au FTTH d'ici 2015 et proposer ce très haut débit à 1 Gbit/s ou plus. En même temps, Swisscom investit déjà dans plus de 20 communes dans le réseau à fibre optique jusqu'à devant l'immeuble et, en combinant les technologies, assure également une couverture haut débit des zones moins densément peuplées. Cette solution meilleur marché, appelée FTTS (Fiber to the Street), autorise des largeurs de bande - également couplée avec les nouvelles technologies du cuivre (comme Vectoring et G.fast) - de plusieurs centaines de mégabits par seconde.

Et la compétition se poursuit : les **opérateurs CATV** devraient dans les années à venir équiper progressivement tous les raccordements avec DOCSIS 3.0. Dans quelques années, cette technologie sera remplacée par la technologie DOCSIS 3.1 avec des débits de transmission de plus de 1 Gbit/s. Finalement, la majorité des 80 % de ménages suisses équipés d'un raccordement CATV pourront disposer du très haut débit sur leur réseau câblé.

D'ici 2020, Swisscom entend fournir à au moins 80 % des ménages suisses un accès internet très haut débit (FTTH et FTTS) allant de plusieurs centaines de Mbit/s à plus de 1 Gbit/s.

Cette concurrence axée sur la technologie est encore renforcée par l'arrivée sur le marché d'un nouveau fournisseur d'infrastructure : sous l'égide de **Swiss Fibre Net AG**, six entreprises d'approvisionnement en électricité investissent dans la technologie FTTH et assureront le

raccordement à la fibre optique de 600 000 ménages. Swiss Fibre Net garantit, au moyen de produits uniformes destinés aux fournisseurs de télécommunication, une commercialisation nationale des réseaux locaux de fibre optique des EAE. En collaboration avec ce troisième prestataire d'infrastructure, Sunrise entend par exemple offrir à l'avenir des services à très haut débit.

Avec Swiss Fibre Net, force est de constater que la table ronde FTTH a porté ses fruits : via la plateforme commune ALEX, dont le développement a été amorcé dans le cadre de la table ronde, Swiss Fibre Net propose au niveau national les produits de fibre standardisés des différents EAE.

Bien que la table ronde FTTH ait été couronnée de succès et que la rénovation des réseaux de raccordement continue de faire l'objet d'importants investissements, il convient néanmoins de relever que les autorités ne disposent avec l'actuelle loi sur les télécommunications d'aucun instrument permettant de protéger la concurrence en cas de défaillance du marché.

3. Perspectives

«The Future is not what it used to be.» Ce constat s'applique aussi à l'avenir des technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) et c'est l'impression générale de la ComCom après son voyage d'études dans la Silicon Valley en juin 2013. Les TIC vont envahir notre quotidien et apporteront de nombreux changements. Cette évolution n'est toutefois pas sans poser problème et les politiques devraient se pencher davantage sur les TIC.

Au cours des quinze dernières années, les TIC sont parvenues à conquérir et à bouleverser tant de domaines qu'il nous faut admettre aujourd'hui que nous n'en sommes qu'aux balbutiements d'une remarquable évolution. Les appareils électroniques, les ordinateurs et autres TIC ont désormais envahi et interconnecté notre quotidien et tous les secteurs de l'économie. Les TIC auront de plus en plus d'emprise sur les individus et influenceront leur vie.

Il va de soi que l'accès aux réseaux à très haut débit et l'infrastructure internet en voie d'extension restent très importants, mais de nombreuses tendances et de nouvelles questions se posent désormais :

- **Cloud Computing** : Des fournisseurs spécialisés proposent des capacités de calcul et de réseau, du stockage de données ou encore des logiciels, accessibles en libre service via internet. Dans ce cas de figure, la sécurité des données est un sujet particulièrement important.
- **Big Data is big business** : Bien que l'analyse des données ne constitue pas une nouveauté, il existe actuellement de nouvelles possibilités très efficaces de combiner les énormes volumes de données provenant de différentes sources, par exemple pour les utiliser à des fins commerciales. Des données sont collectées et peuvent le cas échéant être analysées ultérieurement à d'autres fins à l'insu de la personne concernée.
- **Wearable computing et augmented reality** : De plus en plus d'appareils et de capteurs sont intégrés à des vêtements ou portés à même le corps. Ces appareils sont connectés et analysent en continu notre environnement physique et notre comportement dans le but d'enrichir notre vie réelle avec des informations supplémentaires (p. ex. les lunettes avec écran intégré).
- **Internet des objets** : A l'avenir, de nombreux objets et appareils que nous utilisons au quotidien seront équipés de micro-processeurs ou de capteurs et ils pourront communiquer via Internet. On estime le nombre de ces appareils et capteurs interconnectés via Internet à plus de 50 milliards d'ici 2020. En outre, de plus en plus de machines communiqueront de manière autonome entre elles.

Parmi les nouvelles tendances qui se dessinent dans ce monde interconnecté des TIC, il y a les véhicules autonomes, les avions pilotés à distance, les nouvelles générations de robots, les imprimantes 3D, le paiement en ligne, le commerce en ligne, etc.

Dans ce contexte, des thèmes tels que **la sécurité des données**, la protection de la **sphère privée** et des mesures contre la **cybercriminalité** occupent largement le devant de la scène.

Il devient désormais de plus en plus difficile pour chacun de gérer ses différentes données personnelles ainsi que sa propre identité en ligne. Les citoyens sont inquiets : où les données personnelles sont-elles encore en sécurité ? Comment peuvent-ils garder le contrôle sur leurs données ? Où existe-t-il encore une sphère privée dans le secteur des TIC ?

Ce ne sont que quelques aspects liés au développement des TIC. Ils reflètent toutefois les changements profonds qui attendent notre société.

En ce qui concerne les télécommunications, il serait important du point de vue de la ComCom que le Conseil fédéral s'attelle rapidement à la révision annoncée de la loi sur les télécommunications (LTC) qui est depuis longtemps dépassée par l'évolution rapide de la technologie. De manière générale, on peut se demander si les sujets intéressant la société ne devraient pas être abordés dans un processus de consultation aussi large que possible. Le Conseil fédéral pourrait par exemple instituer un Groupe de réflexion dans ce but, en vue de soutenir la politique, et qui doit finalement décider si, dans certains domaines, il convient de définir ou non de nouvelles conditions-cadres pour le bien des citoyens.

Activités de la ComCom en 2014

Outre la réflexion à mener sur l'évolution des télécommunications, les tâches suivantes marqueront l'activité de la ComCom en 2014 :

- **Concessions** : Sur la base de la mise aux enchères de toutes les fréquences de téléphonie mobile il y a deux ans, des changements de fréquences entre les opérateurs auront lieu au cours de l'été 2014. L'OFCOM et la ComCom mettent tout en œuvre pour que ces changements s'opèrent sans engendrer de pannes pour les clients finaux. En outre, la ComCom surveille de manière générale le respect des concessions qu'elle a adjugées, statue sur les requêtes et suit l'évolution du marché.
- **Procédures d'accès** : Les procédures d'accès encore pendantes ou nouvelles sont traitées sans délai. En 2014, la ComCom devrait en priorité se pencher sur les thèmes suivants : Interconnect Peering et Méthode de calcul des prix (cf. ci-dessous). Le passage à la technologie de la fibre optique au titre de Modern Equivalent Assets (MEA) devrait notamment intervenir pour calculer les prix réglementés. Il s'agira alors de tenir compte des résultats de la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST) annoncée par le Conseil fédéral.
- **Affaires internationales** : Conjointement avec l'OFCOM, la ComCom observe les pratiques réglementaires dans les autres pays européens. Elle participe aux réunions de l'ORECE et s'implique activement dans le Groupe des régulateurs indépendants (IRG).

II. Commission et secrétariat

La ComCom est une commission extraparlementaire indépendante à pouvoir décisionnel, en charge de l'octroi de concessions et de la régulation du marché des télécommunications. Elle se compose de sept membres nommés par le Conseil fédéral, tous spécialistes indépendants.

En 2013, la commission se composait des membres suivants :

- **Marc Furrer, président**, avocat et notaire
- **Monica Duca Widmer, vice-présidente**, docteur, ingénieur chimiste diplômée EPFZ, chef d'entreprise tessinoise
- **Andreas Bühlmann**, docteur en sciences politiques, chef de l'Office des finances du canton de Soleure
- **Adrienne Corboud Fumagalli**, docteur en sciences économiques et sociales, vice-présidente de l'École polytechnique fédérale de Lausanne chargée de l'Innovation et la Valorisation
- **Reiner Eichenberger**, docteur en économie publique, professeur d'économie à l'Université de Fribourg
- **Jean-Pierre Hubaux**, ingénieur en électrotechnique, professeur à l'EPFL
- **Stephan Netzle**, docteur en droit, LL.M., avocat.

En 2013, la commission a siégé à cinq reprises. Les membres consacrent également beaucoup de temps à la préparation des séances et aux prises de position par voie de circulation. Afin de se tenir informée de l'évolution rapide des télécommunications ainsi que des derniers développements technologiques, la ComCom s'est rendue dans la Silicon Valley en Californie à l'été 2013.

Lors de ce voyage, la ComCom a visité des entreprises TIC de petite et moyenne taille ainsi que des instituts universitaires. Le voyage d'études a été organisé en étroite collaboration avec Swissnex à San Francisco. Swissnex est un réseau d'échanges de qualité institué par le Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation et destiné à favoriser les échanges scientifiques et technologiques entre la Suisse et la côte ouest des États-Unis.

La commission est assistée par un secrétariat chargé de coordonner les affaires, d'organiser les activités et d'effectuer les tâches de communication. Le secrétariat est assuré par une collaboratrice et deux collaborateurs à temps partiel, soit trois personnes qui assument 2,4 postes (équivalents plein-temps).

III. Activités de la commission

La ComCom est l'autorité concédante et de régulation pour le secteur des télécommunications en Suisse. En qualité de commission indépendante, ses décisions ne sont aucunement influencées par le Conseil fédéral ou le département. Pour remplir ses objectifs, la ComCom collabore étroitement avec l'OFCOM, qui prépare, via ses services spécialisés et sur mandat de la ComCom, la plupart des dossiers de la commission et les lui présente ensuite pour décision. Les décisions de la commission sont exécutées par le secrétariat ou par l'OFCOM.

L'activité de la ComCom se base sur l'objectif de la loi sur les télécommunications (art. 1 LTC) qui vise à assurer aux particuliers et aux milieux économiques des services de télécommunication variés, avantageux et de qualité. Ce but doit être atteint grâce aux prestations de télécommunication du service universel fournies dans toute la Suisse et à une concurrence efficace.

Conformément à la LTC, la ComCom doit :

- attribuer les concessions de radiocommunication pour l'utilisation du spectre des fréquences (art. 24a LTC),
- octroyer la concession de service universel (art. 14 LTC),
- fixer les conditions et les prix d'accès lorsque les fournisseurs ne parviennent pas à s'entendre (art. 11 et 11a LTC),
- approuver les plans nationaux de numérotation (art. 28 LTC),
- réglementer la portabilité des numéros et le libre choix du fournisseur (art. 28 LTC),
- prendre les mesures et les sanctions qui s'imposent lors d'infractions au droit applicable dans le cadre d'une concession octroyée par la ComCom (art. 58 LTC).

Les chapitres suivants donnent un aperçu des décisions prises par la ComCom en 2013.

1. Procédures d'accès

Depuis avril 2007, la loi (art. 11 LTC) prévoit les variantes suivantes pour accéder à l'infrastructure et aux services d'un fournisseur occupant une position dominante sur le marché :

1. l'accès totalement dégroupé à la boucle locale,
2. l'accès à haut débit (pendant quatre ans),
3. la facturation de raccordements du réseau fixe,
4. l'interconnexion,
5. les lignes louées,
6. l'accès aux canalisations de câbles, dans la mesure où ces dernières ont une capacité suffisante.

Les procédures d'accès encore pendantes auprès de la ComCom étaient au nombre de quatre début 2013. Trois d'entre elles concernaient les lignes louées et la quatrième portait sur les prix d'interconnexion et de dégroupage 2012-2013. Ces procédures ont toutes été réglées en cours d'année, comme cela sera expliqué de manière détaillée ci-après. A la fin de la période sous revue, une nouvelle requête en matière d'Interconnect Peering était encore pendante.

Toute décision de la ComCom peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Fin 2012, quatre recours contre des décisions de la ComCom étaient pendents devant le TAF. Deux recours ont été en partie admis puis renvoyés à la ComCom pour redéfinition des prix (et des frais de procédure). La ComCom a ensuite procédé aux adaptations requises par le tribunal et a redéfini le prix du dégroupage pour 2010 ainsi que les prix de l'interconnexion pour 2009 et 2010. La ComCom ayant recalculé pour l'année 2011 les prix de l'interconnexion pour les appels aux numéros 058, le TAF a pu classer un recours en la matière. Une autre procédure s'est terminée avec le retrait du recours.

Au mois de novembre 2013, le TAF a en outre rejeté un recours déposé en milieu d'année contre une mesure provisionnelle de la ComCom. Ainsi, fin 2013, plus aucun recours contre une décision de la ComCom n'était pendant devant le TAF.

1.1. Lignes louées

Au mois de mars 2010, la ComCom avait décidé que Swisscom occupait une position dominante pour les lignes louées dans le réseau de raccordement et en partie également dans le réseau à grande distance, lorsque deux autres exploitants au moins ne peuvent pas proposer des lignes louées. La ComCom a par conséquent introduit une vision dynamique qui, en fonction du développement de l'infrastructure au niveau local, pourrait se traduire au fil du temps par un affaiblissement de la position dominante sur le marché.

En outre, Swisscom est tenue d'offrir des lignes louées avec des largeurs de bande de 2 Mbit/s à 10 Gbit/s, à des prix calculés selon les coûts. Swisscom n'était pas d'accord avec la décision de la ComCom et a déposé un recours.

En février 2012, la démarche de la ComCom a été approuvée par le TAF et la position dominante sur le marché de Swisscom a été confirmée pour les années 2007 à 2010. En outre, le TAF a confirmé la définition large de la notion de ligne louée telle qu'elle est interprétée par la ComCom (cf. rapport annuel 2012 pour plus de détails).

En juin 2012, Swisscom a pour la première fois publié une offre globale de lignes louées. Des négociations ont alors eu lieu entre les parties. Dans deux cas, les parties sont parvenues à un accord, raison pour laquelle ces procédures ont été classées début 2013. Quant au troisième cas, la procédure a été retirée six mois plus tard.

1.2. Interconnect Peering

Au mois de mars 2013, la société Init7 (Schweiz) AG a déposé une demande d'accès auprès de la ComCom concernant l'Interconnect Peering. Init7 exige que Swisscom soit obligée de garantir la fourniture d'un Interconnect Peering gratuit et que cette décision soit prise sous forme de mesure provisionnelle.

La dissolution de l'accord d'Interconnect Peering entre les deux parties et le passage exigé par Swisscom d'un Interconnect Peering gratuit à un Interconnect Peering payant sont à l'origine de cette procédure.

En juin 2013, la ComCom a édicté la mesure provisionnelle demandée. Dans sa décision, la ComCom a tout d'abord affirmé être compétente en la matière : cela se justifie dans la mesure où l'Interconnect Peering relève de l'interconnexion au sens de la LTC et parce que les parties ne sont pas parvenues à trouver un nouvel accord à l'issue de la résiliation du contrat.

La mesure provisionnelle a permis de rétablir l'ancienne relation contractuelle entre les parties : Init7 peut donc utiliser gratuitement les anciennes connexions de données durant la procédure d'accès. De la sorte, on garantit qu'Init7 n'ait pas à supporter un préjudice irréparable pendant la

durée de la procédure. La ComCom a par ailleurs refusé la garantie financière demandée par Swisscom.

Étant donné qu'une mesure provisionnelle repose uniquement sur un examen sommaire de la situation de fait et de droit, il n'est pas possible d'en déduire la décision que prendra finalement la ComCom dans la procédure principale.

Swisscom a recouru contre la mesure provisionnelle. Le 13 novembre 2013, le TAF a rejeté ledit recours ; le jugement a été publié sur Internet par le TAF (www.bvger.ch).

Il est difficile de prévoir la durée de la procédure car plusieurs nouvelles problématiques sont concernées et des étapes de procédure compliquées restent à franchir (p. ex. clarification de la question de la position dominante sur le marché).

1.3. Dégroupage et colocalisation

En décembre 2013, la ComCom est parvenue à boucler une procédure d'accès d'envergure concernant les prix 2012 et 2013 des formes d'accès suivantes : dégroupage, colocalisation, interconnexion, canalisations de câbles et facturation du raccordement de l'abonné.

Sur la base d'analyses approfondies des coûts effectuées par l'OFCOM, la ComCom a abaissé le prix mensuel de location du raccordement à 15,50 francs pour 2012 et à 15,20 francs pour 2013. Pour les années 2012 et 2013, Swisscom avait fait valoir un prix du dégroupage de 15,80 francs.

Sunrise, qui avait demandé l'examen des prix d'accès, paie ainsi à titre rétroactif respectivement 2 % et 4 % de moins.

Le prix du dégroupage fixé par la ComCom n'a cessé de baisser depuis qu'il a été fixé pour la première fois en 2008 : la ComCom l'avait alors réduit à 18,18 francs alors que Swisscom exigeait 23,50 francs. Dans les années 2009 à 2011, la ComCom a également abaissé le prix mensuel d'une ligne de raccordement de 7 % à 8 %. Néanmoins, le prix du dégroupage régulé en Suisse reste nettement supérieur à la moyenne européenne (9,56 euros en octobre 2012).

Pour pouvoir dégrouper des lignes, les concurrents de Swisscom doivent installer et exploiter leurs propres appareils dans les centrales téléphoniques. C'est ce qu'on appelle la colocalisation. Le loyer payé pour la surface utilisée dans les centrales a été nettement diminué par la ComCom par rapport à l'offre de Swisscom (de 16 % à 20 %). La ComCom n'a en revanche pas contesté les autres prix de la colocalisation.

Motifs justifiant les réductions de prix décrétées

Il ressort de l'analyse des coûts effectuée par l'OFCOM, que les adaptations sont essentiellement imputables à la correction de l'attribution de certains coûts et aux coûts non pertinents. Sur la base d'un examen de la prime de risque d'insolvabilité fixée en fonction du taux d'intérêt pour les fonds étrangers, les coûts de capital imputables (WACC) ont aussi été réduits.

1.4. Interconnexion et autres procédures d'accès

Les prix de l'interconnexion correspondent à une indemnité versée pour l'utilisation du réseau de télécommunication d'un autre fournisseur. Ces dernières années, les prix proposés par Swisscom, seul fournisseur de services de télécommunication occupant une position dominante sur le marché, ont été à maintes reprises nettement revus à la baisse. Seules des adaptations mineures ont été opérées pour les années 2012 et 2013, Swisscom ayant déjà offert les services de l'interconnexion en grande partie à des prix orientés sur les coûts.

De même, les prix pour la facturation directe de la ligne d'abonné (VTA) par un fournisseur alternatif n'ont que peu varié (déduction mensuelle pour 2013 : 1,31 franc).

Par ailleurs, la ComCom a réduit de près de 5 % le prix proposé par Swisscom pour la co-utilisation des canalisations de câbles ; pour 2013, l'indemnité mensuelle a été fixée à 18,40 centimes le mètre.

1.5. Méthode de calcul des prix LRIC

L'art. 11 de la loi sur les télécommunications (LTC) cite six cas dans lesquels un fournisseur occupant une position dominante sur le marché doit garantir l'accès à l'infrastructure et aux services à des prix orientés sur les coûts (voir ci-dessus).

Depuis de nombreuses années, la ComCom applique systématiquement la méthode LRIC (Long Run Incremental Costs), définie à l'art. 54 de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST). Les prix sont calculés en tenant compte des coûts que devrait prendre en charge un fournisseur efficace qui fait son entrée sur le marché s'il devait construire un nouveau réseau en recourant à la technologie moderne (Modern Equivalent Assets, MEA). Le Conseil fédéral a explicitement prévu dans l'ordonnance que l'évaluation du réseau repose sur les investissements de renouvellement actuels et non, comme souvent exigé, sur les coûts historiques assumés par le fournisseur dominant.

La méthode LRIC prend en considération comme coûts importants une partie des frais généraux ainsi que les coûts du capital usuels dans la branche (WACC), ces derniers englobant aussi bien les coûts du capital étranger que les perspectives de rendement du capital propre.

Tous les autres prix d'accès sont calculés selon la méthode LRIC à l'exception du prix du raccordement qui, conformément à l'art. 60 OST, doit être fixé selon le principe du retail minus.

Changement de technologie concernant les MEA

Jusqu'à présent, la technique de transmission classique et la technologie du cuivre étaient considérées comme la technologie moderne confirmée (Modern Equivalent Assets – MEA), utilisée pour calculer les prix d'interconnexion et de dégroupage à l'aide de la méthode LRIC.

On assiste toutefois actuellement à un changement de technologie, car un fournisseur performant construirait aujourd'hui un réseau de télécommunication en utilisant une technique de transmission moderne et en recourant à la fibre optique.

Il s'agira dorénavant de tenir compte de ce changement dans la fixation des prix. La ComCom avait prévu d'appliquer ce changement de pratique au début de l'année 2013.

Fin 2011, le Conseil fédéral a annoncé qu'il lançait une procédure d'audition jusqu'à l'automne 2012 en vue de propositions pour une adaptation des méthodes de calcul des coûts. La révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST) ayant pris du retard, il n'était pas encore possible de connaître à l'été 2012 les nouveautés que le Conseil fédéral allait décider en matière de calcul des prix, ni quand ces dispositions entreraient en vigueur.

Pour éviter de générer des incertitudes sur le marché ainsi qu'une forte hausse des prix, la ComCom a annoncé en juillet 2012 que le passage aux nouvelles technologies serait reporté d'une année et qu'il fallait attendre les résultats de la révision de l'OST par le Conseil fédéral. La décision du Conseil fédéral concernant cette révision n'avait toujours pas été prise fin 2013. La ComCom considère cependant qu'un changement de MEA aura lieu en 2014. La révision de l'ordonnance devrait fournir de nouvelles règles pour le calcul des prix et donc la clarté nécessaire, notamment pour la mise en œuvre du prochain changement de technologie.

2. Concessions

En vertu de la loi sur les télécommunications (LTC), la ComCom octroie les concessions de radiocommunication et la concession de service universel.

La ComCom a chargé l'OFCOM d'octroyer les concessions de radiocommunication qui ne font pas l'objet d'un appel d'offres public (p. ex. les concessions pour les radioamateurs ou celles pour les radiocommunications privées d'entreprises) ou qui sont destinées, totalement ou principalement, à la diffusion de programmes de radio ou de télévision à accès garanti.

Les chapitres ci-dessous ne traitent que des concessions attribuées directement par la ComCom.

2.1. Service universel

Les prestations du service universel, soit une offre de services de télécommunication de base de qualité et à un prix abordable, sont totalement assurées dans toute la Suisse.

Depuis 2008 et jusqu'à fin 2017, Swisscom détient la concession de service universel. En 2013 également, Swisscom a respecté les critères de qualité définis par le Conseil fédéral, les surpassant même parfois comme l'a montré l'examen annuel de ces critères effectué par l'OFCOM.

Depuis 2008, outre le raccordement téléphonique traditionnel, le service universel comprend également l'accès Internet à haut débit. Depuis 2012, la vitesse de raccordement se monte à 1000/100 kbit/s en download / upload. Le Conseil fédéral a fixé le prix plafond d'un tel raccordement à 55 francs par mois (TVA non comprise).

Cabines téléphoniques publiques

En comparaison internationale, la Suisse possède un bon réseau de téléphones publics et de cabines téléphoniques publiques. Depuis quelques années, les cabines téléphoniques sont de manière générale de moins en moins utilisées, puisque la plupart des habitants et des voyageurs disposent d'un téléphone mobile.

La concession de service universel a été octroyée tout en fixant le nombre de téléphones publics minimum pour chaque commune (sur la base de paramètres historiques) et en tenant compte alors du nombre d'habitants et de la superficie de la commune.

Les communes ont toutefois la possibilité de renoncer aux téléphones publics. Les communes concernées se sont souvent entendues avec Swisscom pour renoncer aux nombreuses cabines téléphoniques qui ne sont utilisées qu'exceptionnellement.

Si la commune accepte de supprimer une cabine, Swisscom adresse une demande correspondante à la ComCom. En 2013, la ComCom a autorisé la suppression de 207 téléphones publics sur la base des déclarations des communes concernées, soit nettement moins que l'année précédente (544). Fin 2013, la Suisse comptait 3307 téléphones publics (publiphones) faisant partie du service universel.

En dehors du service universel, Swisscom exploite en outre plus de 1500 téléphones publics sur une base commerciale, en ayant toutefois fortement réduit leur nombre durant l'année 2013.

Qu'est-ce que le service universel ?

Le service universel comprend un ensemble de services de télécommunication qui doivent être de qualité et disponibles pour l'ensemble de la population et dans tout le pays à des prix abordables. Le service universel doit éviter d'éventuelles discriminations régionales et sociales dans l'accès à un moyen de communication fondamental pour la société.

Le Conseil fédéral adapte régulièrement le contenu du service universel aux exigences sociales et économiques ainsi qu'à l'évolution de la technique. De son côté, la ComCom, en collaboration avec l'OFCOM, s'occupe de la mise au concours et de l'adjudication de la concession de service universel.

Font partie du service universel la téléphonie vocale, le télifax, le raccordement au réseau fixe ou l'accès Internet à large bande (1000/100 Kbit/s). En outre, le service universel garantit un parc suffisant de cabines téléphoniques ainsi que l'accès aux numéros d'urgence et aux annuaires d'abonnés. Des services spécifiques pour les malentendants et les malvoyants, tels qu'un service de transcription et des services de commutation, sont également prévus.

2.2. Concessions GSM

Dès le début de la libéralisation du marché en 1998, la ComCom a octroyé trois concessions GSM d'une durée de 10 ans à Diax, Orange et Swisscom. Suite à la fusion avec Diax, Sunrise a repris la concession GSM en 2000.

De plus, en décembre 2003, Tele2 et In&Phone ont obtenu chacune une concession GSM d'une durée de 10 ans, toutefois avec une dotation en fréquences moindre. Dans un premier temps, cela a effectivement accentué la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile, comme le souhaitait la ComCom et les prix ont chuté. Les nouveaux concessionnaires n'ont cependant pas réussi à se maintenir à long terme sur le marché. Après avoir été reprise par Sunrise, Tele2 a rendu sa concession GSM à l'automne 2008. A l'issue de la faillite d'In&Phone, ses fréquences dans la bande des 1800 MHz sont revenues à l'État au courant de l'été 2012.

En 2009, la ComCom a prolongé pour cinq ans les concessions GSM d'Orange, Sunrise et Swisscom, octroyées de manière technologiquement neutre. Ces concessions sont arrivées à échéance fin 2013.

Les concessions GSM englobaient les fréquences dans la bande des 900 MHz et des 1800 MHz. Dans le cadre de la mise aux enchères de l'ensemble des fréquences mobiles en février 2012, ces bandes de fréquences ont été à nouveau adjugées pour la période allant de 2014 à 2028.

Au printemps 2013, la ComCom a rejeté des demandes concurrentes d'utilisation temporaire jusqu'à fin 2013 des fréquences attribuées précédemment à In&Phone ; elle a estimé qu'en raison de la durée d'utilisation se limitant à quelques mois, il n'était guère indiqué de procéder à une soumission publique ou à une adjudication de gré à gré.

La fin des concessions GSM ne signifie cependant pas celle de cette technologie de téléphonie mobile : celle-ci a beaucoup de succès et sera encore exploitée de nombreuses années en parallèle à l'UMTS et au LTE, avant tout pour les communications téléphoniques et des services impliquant de petits volumes de données (p. ex. SMS). A l'heure actuelle, le GSM et la technologie EDGE desservent encore 99 % de la population et 90 % du territoire.

2.3. Concessions UMTS

En 2000, la ComCom a octroyé par adjudication quatre concessions UMTS, encore valables jusqu'à fin 2016.

Actuellement, Orange, Sunrise et Swisscom possèdent chacune une concession UMTS. La quatrième concession, non utilisée, a déjà été retirée à l'entreprise 3G Mobile en 2006.

Selon les exploitants, le taux de couverture de la population par l'UMTS atteint jusqu'à 98 %. En outre, dans les zones rurales encore non desservies par le LTE, la norme HSPA+, qui est une évolution du système UMTS, autorise une desserte en large bande jusqu'à 42 Mbit/s.

2.4. Concessions de téléphonie mobile technologiquement neutres

En février 2012, toutes les fréquences de téléphonie mobile alors disponibles en Suisse ont été à nouveau adjugées. Les fréquences attribuées ont concerné les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600 MHz. En juin 2012, les nouvelles concessions ont été attribuées avec une durée de validité jusqu'en 2028. Ainsi, les opérateurs de téléphonie mobile bénéficient d'une sécurité de planification à long terme, connaissant précisément les fréquences qu'ils peuvent utiliser jusqu'en 2028.

Grâce à l'adjudication technologiquement neutre des fréquences, les opérateurs peuvent décider eux-mêmes des technologies qu'ils entendent mettre en œuvre suivant les bandes de fréquences.

Dans le cadre de la mise aux enchères, les trois opérateurs de téléphonie mobile actuels Orange, Sunrise et Swisscom ont tous obtenu des dotations en fréquences nettement plus importantes, garantes de leur avenir et qui leur permettront ainsi de satisfaire à long terme la demande en forte croissance de services mobiles à haut débit.

Les fréquences utilisées jusqu'à fin 2013 dans le cadre des concessions GSM ont été parfois acquises par un nouvel exploitant lors de la nouvelle adjudication. Dans ces cas, les fréquences de l'ancien exploitant doivent être transférées au nouveau concessionnaire.

Les changements de fréquences concernant les bandes GSM de 900 et 1800 MHz se feront à l'été 2014 (puis ultérieurement pour les fréquences UMTS). Pour que ce changement se fasse de manière coordonnée et sans interruption pour les usagers de téléphonie mobile, les concessionnaires ont dû soumettre à l'OFCOM un projet commun de marche à suivre. Au début de l'année 2013, la ComCom a fixé les détails de la démarche compte tenu de ces propositions.

Les changements de fréquences ont été délibérément fixés aux vacances d'été, période durant laquelle le trafic téléphonique est, par expérience, le plus réduit. En collaboration avec l'OFCOM, les exploitants de réseaux informeront suffisamment tôt leurs clients.

3. Libre choix du fournisseur

Les consommateurs doivent pouvoir choisir librement leur fournisseur, sans contraintes. Le libre choix du fournisseur est un instrument important pour garantir la concurrence.

En matière de téléphonie mobile, les consommateurs ont le choix entre trois exploitants de réseaux et divers fournisseurs qui ont conclu des partenariats commerciaux avec des opérateurs.

S'agissant du réseau fixe, tous les ménages disposent du raccordement téléphonique traditionnel de Swisscom. La libéralisation du marché des télécommunications a permis aux

fournisseurs de services de téléphonie de co-utiliser le réseau de Swisscom moyennant une contrepartie financière. Dans la plupart des cas, les ménages disposent aussi d'un raccordement au réseau câblé de télévision, qui fournit depuis quelques années une connexion Internet à haut débit ainsi que des services de téléphonie. Enfin, depuis peu, le déploiement de la fibre optique par les services industriels des villes offre, avec cette troisième infrastructure de réseau, un choix supplémentaire aux consommateurs.

Afin de faciliter au maximum le changement de fournisseur sur le réseau fixe, la sélection manuelle du fournisseur pour chaque appel (carrier selection call-by-call) et la présélection automatique (carrier preselection) ont été introduites en 1999.

Dès le début de la libéralisation, la sélection automatique du fournisseur a fortement contribué à stimuler la concurrence. Jusqu'en 2002, le nombre des raccordements pour lesquels la sélection automatique du fournisseur était activée a grimpé rapidement à 1,37 million, soit un tiers de l'ensemble des raccordements. Depuis, ce nombre n'a cessé de diminuer. Fin 2013, il s'élevait à 280 056, soit un recul de l'ordre de 51 227 présélections sur une année. En 2013, la présélection concernait moins de 10 % des raccordements. Le net recul du nombre de raccordements avec présélection automatique tient au fait que les clients optent de plus en plus souvent pour des réseaux câblés ou des offres combinées incluant la téléphonie par VoIP.

Protection des consommateurs contre les présélections abusives

Pour mieux protéger les consommateurs contre le changement non souhaité de fournisseur, la ComCom a renforcé en 2007 les modalités pratiques de la présélection automatique (annexe 2 de l'ordonnance de la ComCom). Les ordres de présélection effectués par téléphone doivent par exemple être enregistrés et vérifiés par un organisme tiers reconnu (Third Party Verification ; TPV). Lors de l'enregistrement, le client ne doit en aucun cas être influencé et doit donner son accord explicite à la conclusion orale du contrat. La totalité de la conversation commerciale précédant la demande de présélection proprement dite doit aussi être enregistrée. En cas de litige, le client peut demander cet enregistrement.

La ComCom est également favorable à l'assouplissement des conditions de résiliation des abonnements, ce qui faciliterait le libre choix du fournisseur.

Les durées des contrats et les délais de résiliation sont régis par les conditions générales des fournisseurs. Si le client a conclu un contrat d'une durée minimale de 12 ou 24 mois incluant un appareil mobile, il ne peut pas résilier sans frais supplémentaires (taxe unique ou abonnement restant) avant la fin du contrat. Et si le client a manqué la date de résiliation, son contrat est en principe reconduit pour une année supplémentaire.

Swisscom a renoncé dès 2011 à la reconduction tacite du contrat. Arrivé à échéance, le contrat devient illimité chez Swisscom et peut être résilié dans un délai de deux mois. Chez Sunrise et Orange, le contrat est automatiquement reconduit pour une année. Sunrise a cependant annoncé fin janvier 2014 le lancement au deuxième trimestre 2014 de nouveaux abonnements avec des délais de résiliation de un à trois mois.

4. Portabilité des numéros

Depuis 2000, il est possible de transférer son numéro de téléphone lors d'un changement d'opérateur.

Selon la société Teldas, qui exploite en Suisse la banque de données centrale sur la portabilité, environ 200 000 numéros ont été transférés sur le réseau mobile au cours de l'année 2013, ce

qui correspond à peine à 2 % des abonnés mobiles.

Sur le réseau fixe, le numéro n'est transféré que lorsque le client change d'exploitant de raccordement, optant pour le réseau câblé ou un autre opérateur dans le cadre du dégroupage. Au cours de l'année 2013, environ 140 000 numéros ont été transférés vers un autre opérateur, ce qui représente 3,3 % des raccordements des abonnés fixes.

Depuis 2002, les opérateurs de téléphonie fixe peuvent proposer la portabilité géographique des numéros dans toute la Suisse : si le client déménage, il peut donc emporter son numéro de téléphone également dans d'autres zones d'indicatif, pour autant que son fournisseur de services offre cette possibilité.

IV. Finances

Les régulateurs en charge des différentes infrastructures sont rattachés, sur le plan administratif, au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). En 2012, la ComCom a été regroupée avec la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), la Commission de la poste (PostCom), la Commission d'arbitrage dans le domaine des chemins de fer (CACF) et l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) dans l'unité administrative appelée Autorités de régulation des infrastructures (RegInfra). Le Secrétariat général du DETEC fournit à RegInfra des prestations dans différents domaines administratifs : logistique, informatique, ressources humaines, traduction, comptabilité et établissement du budget.

L'indépendance de la ComCom dans son activité reste garantie. Une collaboration très étroite concernant les contenus se poursuit évidemment avec l'OFCOM qui prépare la plupart des dossiers de la ComCom et instruit les procédures juridiques. Si l'on entend disposer d'un aperçu des recettes et des dépenses du régulateur des télécommunications dans son ensemble, il faut donc également prendre en compte les recettes et les dépenses de l'OFCOM. C'est pourquoi, le bref aperçu suivant englobe aussi bien les dépenses de la ComCom et de l'OFCOM que les émoluments perçus.

En 2013, les dépenses de l'OFCOM au titre de son activité pour la ComCom se sont montées à 2,9 millions de francs, reculant d'un tiers par rapport à l'année précédente. Une réduction des charges dans les procédures d'accès et surtout l'achèvement l'année précédente de l'importante mise aux enchères des fréquences expliquent ce fort recul. Les mêmes raisons ont contribué à la forte baisse des émoluments administratifs et du taux de couverture (qui, de 106 % en 2012 a plongé à 30 % en 2013).

Les dépenses de la commission et de son secrétariat administratif se sont élevées à 1,32 million de francs en 2013 (plus d'informations sont publiées dans les budgets et comptes d'Etat de la Confédération sous : www.efv.admin.ch).

Enfin, les redevances de concessions de radiocommunication adjugées par la ComCom ont également rapporté en 2013 d'importantes recettes pour la caisse fédérale, se montant à 12,7 millions de francs.

Tableau 1 : Dépenses et recettes de l'OFCOM sur mandat de la ComCom en 2013

Produit	Coûts [en CHF]	Émoluments pris en compte [en CHF]	Taux de couverture des coûts [en %]
Bases générales	1 677 656	0	0
Concession de service universel	657 709	216 590	33
Procédures en matière d'accès	513 185	635 295	124
Concessions de radiocommunication : mise au concours et octroi	1 320	0	0
Mesures de surveillance	40 389	2 520	6
Total	2 890 259	854 405	30

Abréviations

ADSL = Asymmetric Digital Subscriber Line
BEREC = Body of European Regulators for Electronic Communications
CATV = Cable Television
COMCO = Commission de la concurrence
ComCom = Commission fédérale de la communication
DETEC = Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DSL = Digital Subscriber Line
DVB-H = Digital Video Broadcasting for Handheld Terminals
EDGE = Enhanced Data rates for GSM Evolution (technique GSM)
FDD = Frequency Division Duplex (deux canaux radio sont utilisés pour la transmission)
FTTC = Fibre to the Cabinet (fibre jusqu'au répartiteur de quartier)
FTTH = Fibre to the Home (fibre jusqu'au foyer)
FTTS = Fibre to the Street (fibre jusque devant l'immeuble)
GPRS = General Packet Radio Services (technique GSM)
GSM = Global System for Mobile Communications (norme pour la téléphonie mobile de deuxième génération)
HDTV = High-Definition Television
HSDPA = High Speed Downlink Packet Access (technique UMTS)
IC = Interconnexion
IP = Internet Protocol
IPTV = Internet Protocol Television
ISP = Internet Service Provider
LRIC = Long Run Incremental Costs (modèle pour calculer les prix d'interconnexion)
LTC = Loi sur les télécommunications (RS 784.10)
LTE = Long Term Evolution of UMTS (norme pour la téléphonie mobile de quatrième génération/3,9 G)
LTE-A = LTE-Advanced (norme pour la téléphonie mobile de quatrième génération)
MEA = Modern Equivalent Asset
MMS = Multimedia Messaging System
NGA = Next Generation Access Network
OFCOM = Office fédéral de la communication
OST = Ordonnance sur les services de télécommunication (RS 784.101.1)
PSTN = Public Switched Telephone Network (réseau téléphonique traditionnel)
SMS = Short Message System
TAF = Tribunal administratif fédéral
TDD = Time Division Duplex (un seul canal radio est utilisé pour la transmission)
UMTS = Universal Mobile Telecommunications System (norme pour la téléphonie mobile de troisième génération)
VoD = Video on Demand
VoIP = Voice over IP
WACC = Weighted Average Cost of Capital